



Subvention aux pionniers (services publics) 2025

Information à l'intention des personnes âgées, des Aînés et des fournisseurs de services du Yukon

La **subvention aux pionniers (services publics)** vise à aider les personnes âgées et les Aînés du Yukon à assumer les coûts de chauffage de leur logement en hiver. Une indemnité fondée sur le revenu a été mise en place en 2015; les bénéficiaires à faible revenu reçoivent l'intégralité de la subvention alors que ceux qui ont un revenu plus élevé touchent un montant réduit.

Près de 25 % des versements de la subvention sont faits en retard en raison de demandes incomplètes. Une demande incomplète n'est pas traitée et est renvoyée au demandeur. Veuillez donc vous assurer de bien remplir votre demande pour qu'elle soit traitée sans tarder.

Pour 2025, le montant maximal de la subvention s'élève à **1 340,94 \$** pour les personnes qui habitent à l'intérieur des limites de Whitehorse et à **1 448,21 \$** pour les autres. Puisque le montant dépend du revenu, de l'état matrimonial et du lieu de résidence, il varie d'une personne à l'autre.

Vous trouverez dans la présente trousse :

- une foire aux questions;
- un formulaire de demande de subvention aux pionniers (services publics);
- un certificat de location à l'intention des personnes âgées qui louent un logement.

Vous recevrez votre subvention par chèque, par la poste. Si vous voulez qu'elle soit déposée directement dans votre compte bancaire, contactez-nous au numéro ci-dessous.

Tous les documents relatifs à la subvention sont accessibles en ligne au yukon.ca/fr/subvention-pionniers.

Pour toute question, appelez la **ligne d'assistance (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30) au 867-667-8772 ou (sans frais) au 1-800-661-0408, poste 8772** ou écrivez à pioneerutilitygrant@yukon.ca.